

Boissy-Saint-Léger ■ Chennevières-sur-Marne ■ Noisieu ■ Ormesson-sur-Marne ■
Le Plessis-Trévisé ■ La Queue-en-Brie ■ Sucy-en-Brie

Journal *du tri*

de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Janvier 2008 - n° 9

Dossier spécial:
Ouverture de la déchetterie
à La Queue-en-Brie

*Le Président, les Vice-Présidents et les conseillers
de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne
vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.*

Une nouvelle déchetterie communautaire à La Queue-en-Brie



De gauche à droite : Jean-Jacques Darves (Maire de La Queue-en-Brie), Marie-Carole Ciuntu (Maire de Sucy), le Sous-Préfet de Nogent s/Marne Olivier Du Cray, Jean-Jacques Jegou (Sénateur-Maire du Plessis-Trévisé), René Dessert (Maire Noisieu), Daniel Urbain (Président de la Communauté d'Agglomération, Maire de Boissy-Saint-Léger)

Située 600 route de Brie, à La Queue en Brie, juste derrière la société TEVA, la nouvelle déchetterie communautaire a été inaugurée le mardi 11 décembre 2007.

Un équipement de plus de 937 000 €

Construite sur un terrain d'une surface de 4 650 m², elle est composée de 9 bennes à quai (plus 2 en réserve) de 30m³ et de 9 m³ pour les gravats : 2 bennes pour les gravats (10 m³), 2 bennes pour le bois, 1 benne pour la ferraille, 1 benne pour les cartons, 1 benne pour les déchets verts, 2 bennes pour les tout-venants (encombrants).

Ce dispositif est complété par 3 colonnes pour le papier, 3 colonnes pour le verre, 1 colonne pour les huiles, 1 armoire pour les déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, vernis, colles, batteries de voiture, néons, huiles minérales et organiques, produits de nettoyage type White Spirit, javel, produits phytosanitaires, piles, radiographies....

Le coût total de cet équipement (y compris les études et la maîtrise d'oeuvre) s'élève à 937 926 € TTC. L'ADEME a subventionné cet équipement à hauteur de 44 000 €.

La nouveauté de cet équipement : la collecte des D3E

Compte tenu de sa superficie, cette nouvelle déchetterie accueillera dès le début 2008 une armoire pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Voir article p.3

Cette nouvelle installation doit permettre de désengorger la déchetterie de Sucy et de couvrir plus équitablement le territoire du Haut Val-de-Marne.

A Sucy, en 2006, la déchetterie a enregistré 30 000 visites soit une augmentation de 7 % par rapport à 2005. Comme celle de Sucy, cette nouvelle déchetterie est exploitée par la Communauté d'Agglomération avec son

propre personnel. Même si elle est ouverte à tous les habitants du Haut Val-de-Marne, elle est d'abord destinée aux habitants du nord du territoire : La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Chennevières et Ormesson. **Suite page 2**

Horaires d'ouverture :

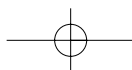
**Mardi - mercredi - jeudi - vendredi
de 13h30 à 17h30**

**Samedi de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche de 9h30 à 12h30
Fermeture au public le lundi
et les jours fériés**

SOMMAIRE

► La nouvelle déchetterie communautaire à La Queue-en-Brie p.1 et 2 ► Les incidences financières de la baisse de la collecte sélective p.3 ► La collecte des D3E bientôt possible p.3 ► Le planning de la collecte des encombrants pour 2008 p.4

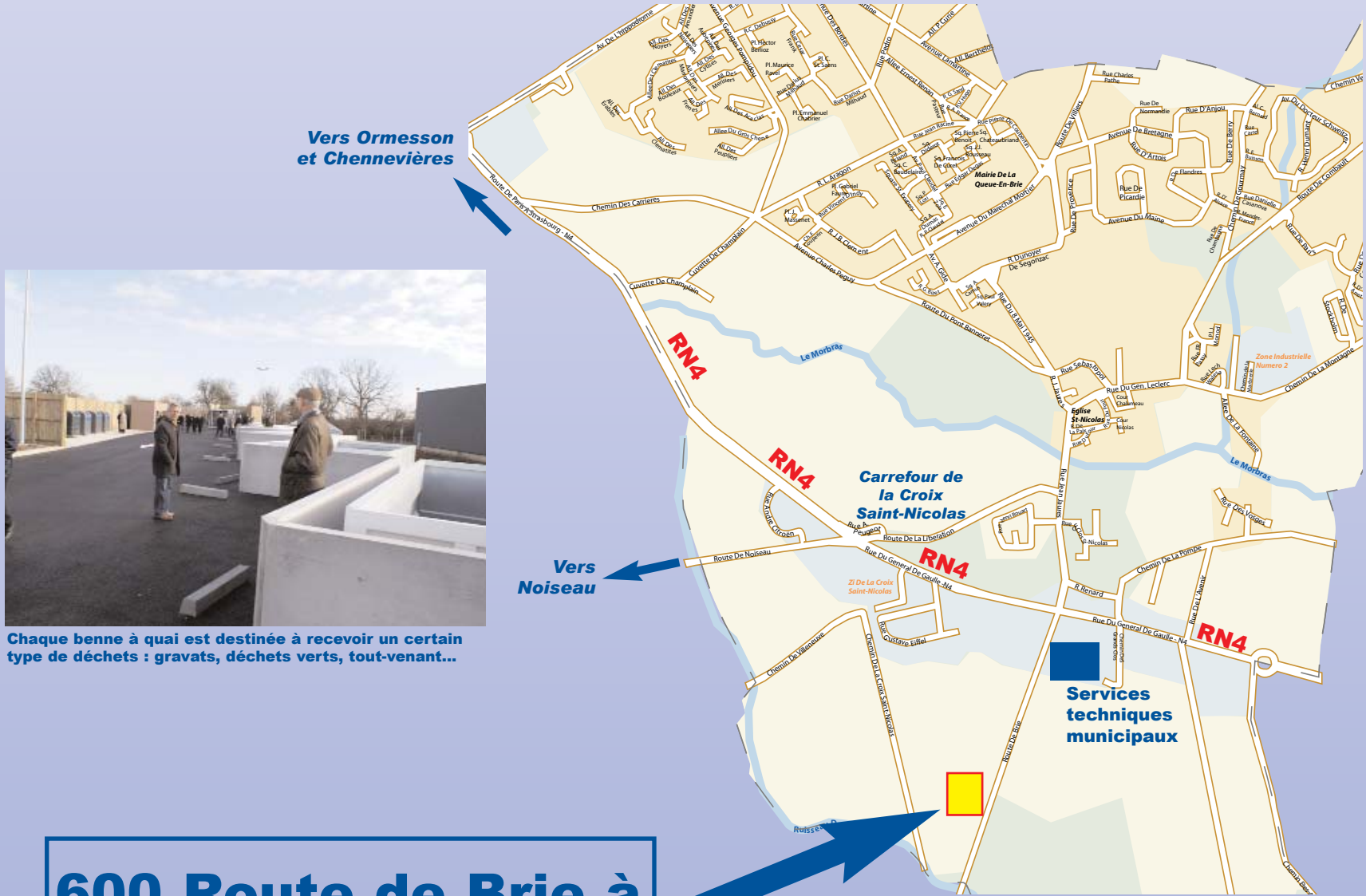


Dossier spécial: Ouverture de la déchetterie à La Queue-en-Brie

Pour recycler, il faut trier !

Les déchets acceptés

- Les encombrants
- Les déchets verts
- La ferraille
- Les gravats
- Le tout-venant
- Le verre
- Les journaux-magazines
- Les huiles minérales usagées
- Les déchets ménagers spéciaux : piles, batteries, solvants, aérosols, acides, produits phytosanitaires...



Chaque benne à quai est destinée à recevoir un certain type de déchets : gravats, déchets verts, tout-venant...

**600 Route de Brie à
La Queue-en-Brie**

Pour tout renseignement,
N° Vert 0 800 099 719
Appel gratuit

Pour recycler, il faut trier !



Baisse de la collecte de plastique les incidences financières

Même s'il est vrai que les fabricants réduisent de plus en plus le poids des emballages (voir article ci-dessous), il convient toutefois de ne pas relâcher nos efforts sur le geste du tri.

Pour l'année 2006, on enregistre 352 tonnes de matières plastiques collectées contre 460 tonnes en 2005 soit une baisse de plus de 100 tonnes. La diminution du poids des bouteilles en plastique ne peut expliquer à elle seule cette baisse de tonnage. Cela entraîne des manques à gagner très importants pour la Communauté. En effet, comme tous les matériaux collectés et récupérés par les collectivités, le plastique est repris par la filière plastique, la société Valorplast (cf. encadré ci-contre) à concurrence de 192 € la tonne (pour 2006). Avec une baisse de plus de 100 tonnes, c'est ainsi plus de 19 200 € de manque à gagner pour la collectivité.

Par ailleurs, pour mettre en place la collecte sélective sur leur territoire, les collectivités sont aidées financièrement par Eco-Emballages. Chaque année, elle verse des aides en fonction des tonnages collectés et triés par les collectivités.

Avec une telle baisse dans le tonnage de plastique collectée, la Communauté voit une perte de recettes pour 2006 de 256 049 €.

Ces manques à gagner et pertes de recette sont autant d'argent qui ne viennent pas en déduction des dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères, obligeant ainsi la collectivité à puiser dans ses ressources propres pour financer ce service.

C'est pourquoi il est essentiel de se mobiliser pour trier ses déchets, notamment le plastique très facile à trier. Rappelons que tout ce qui ressemble à une bouteille ou un flacon en plastique doit être mis dans le bac jaune ! Tous les maillons de la chaîne sont importants pour réussir le pari du tri. Nous comptons sur vous pour le relever !

Un point sur la Filière Plastique

Valorplast a été créée en 1993 pour soutenir l'engagement de l'industrie des plastiques dans le recyclage des emballages ménagers. Cette société représente la filière plastique, partenaire des Sociétés Agréées Eco-Emballages et Adelphi.

Elle rachète donc aux collectivités le plastique récupéré, charge aux collectivités de mettre en place des systèmes de collecte sélective sur leur territoire. Il existe autant de filière que de matériau.

Les filières mettent en oeuvre la garantie de reprise. Elles garantissent le recyclage des emballages collectés, triés et conditionnés par les collectivités ou leurs prestataires, quelles que soient les quantités produites ou la localisation géographique du centre de tri.

Les actionnaires de Valorplast sont les représentants des producteurs de matières plastiques et des fabricants d'emballages plastiques ménagers.

La part des emballages dans les déchets diminue

C'est une grande première : le nombre d'emballages utilisés par les ménages français et jetés à la poubelle a baissé sur la période 2003-2006, de 0,55%. Il avait progressé de 2,6% entre 2000 et 2003, et de 5,1% entre 1997 et 2000. Selon les statistiques publiées conjointement par Eco-Emballages (l'organisme chargé d'organiser le tri des emballages et de financer leur recyclage) et l'Agence de l'environnement pour la maîtrise de l'énergie (Ademe), le nombre d'emballages (exprimé en unités de vente consommateur et hors produits conditionnés en magasins et sacs de caisse) a atteint 90,2 milliards en 2006, contre 90,7 milliards en 2003. Le recul aurait même atteint 2 milliards d'unités, si l'on n'avait pas pris en compte la consommation de boîtes de médicament qui, elle, a continué de croître.

(...) Jusqu'à présent, les politiques de réduction des quantités de déchets et de préservation des ressources naturelles avaient conduit les industriels de la grande consommation à limiter le poids des emballages. Les tonnages sont ainsi passés de 4,8 millions en 1997 à 4,6 millions en 2003, pour atteindre 4,4 millions en 2006.

Les bouteilles en plastique ont perdu 10 grammes, pour atteindre aujourd'hui 35 grammes, et les canettes d'acier sont allégées de 11%.

Le deuxième élément qui a marqué les trois dernières années est la disparition progressive des sacs de sortie de caisse en plastique dans la grande distribution. Présenté comme un moyen de faire prendre conscience au grand public de la nécessité de veiller à réduire les quantités de déchets, cette démarche de suppression des sacs dans les hypermarchés, a parfaitement fonctionné. L'Irlande avait mis en place une taxe sur les sacs de caisse pour arriver à un résultat similaire. Les distributeurs français, qui doivent les acheter pour les mettre à disposition de leurs clients, ont adopté une démarche volontaire poussés par le ministère du Développement durable. Résultat, une baisse de 70% en quatre ans, avec 3,1 milliards de sacs distribués en 2006 contre 9,4 milliards d'unités en 2003, soit une économie de 60 000 tonnes.

Pour l'avenir, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, Bernard Hérodin, directeur général d'Eco-Emballages, estime possible pour le secteur de contribuer à la réduction des déchets à hauteur de 1 kilo par an et par habitant, sachant que chaque Français jette 86 kilos d'emballages par an. Le taux de recyclage pourrait également être augmenté à 75% en 2012, contre 60% aujourd'hui.

Julie Chauveau
Les Echos, 16 et 17 juillet 2007

Recyclage des déchets électriques et électroniques (D3E)

Possible dès 2008 dans le Haut Val-de-Marne

Afin de poursuivre ses efforts dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne installera au cours du premier trimestre 2008, une armoire de collecte pour les D3E à la déchetterie de La Queue-en-Brie.

Tous les habitants pourront ainsi venir y déposer leurs déchets électriques et/ou électroniques qui seront ainsi valorisés.

Les produits électriques et électroniques indispensables à notre confort quotidien sont pourtant une calamité pour la planète. Nocifs pour l'environnement et la santé lorsqu'ils sont jetés dans la nature, ils contribuent aussi largement au gaspillage de nos ressources naturelles.

Leurs déchets augmentent plus vite que n'importe quel autre produit, à raison de 4 à 5 % par an. 80% d'entre eux sont mis simplement en décharge et brûlés sans traitement préalable.

Résultat : chaque année, dans le monde, 36

tonnes de mercure et 16 tonnes de cadmium s'échappent dans la nature. C'est donc une véritable marée polluante qu'il s'agit d'arrêter, et c'est bien l'objectif des directives européennes sur les D3E.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les D3E sont collectés de façon sélective en France mais la filière de recyclage n'est opérationnelle que depuis le 15 novembre 2006.

Ils sont classés en trois catégories :

- l'électroménager (appareils de lavage, de cuisson, réfrigérateurs, appareils de chauffage, aspirateurs, machines à coudre...)

- le matériel audiovisuel (postes de radio et de télévision, caméscopes, magnétoscopes, chaînes hi-fi, instruments de musique...)

- l'équipement bureautique et informatique (ordinateurs, imprimantes, scanners, photocopieuses, téléphones, répondeurs).



3

Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !

Pour recycler, il faut trier !

A conserver

Planning des encombrants pour l'année 2008

Pour le secteur pavillonnaire
Collecte 1 fois par mois



Villes	Jour de collecte	Secteur
Boissy-Saint-Léger	2^{ème} lundi du mois	
Chennevières s/Marne	3^{ème} vendredi du mois	
Noiseau	1^{er} mardi du mois	
Ormesson s/Marne	2^{ème} mardi du mois	Secteur I et II
	3^{ème} mardi du mois	Secteur III
Le Plessis-Trévisé	1^{er} jeudi du mois	Secteur I
	1^{er} vendredi du mois	Secteur II
La Queue-en-Brie	dernier lundi du mois	
Sucy-en-Brie	1^{er} jeudi du mois	Secteur I
	1^{er} vendredi du mois	Secteur II
	dernier jeudi du mois	Secteur III

4

Pour les grands ensembles d'immeubles

Collecte 2 fois par mois (sauf la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger 4 fois)



Villes	Jour de collecte
Boissy-Saint-Léger	tous les mercredis
Chennevières s/Marne	2^{ème} jeudi et dernier mardi du mois
Le Plessis-Trévisé	2^{ème} jeudi et 4^{ème} mercredi du mois
La Queue-en-Brie	2^{ème} jeudi et 4^{ème} mercredi du mois
Sucy-en-Brie	1^{er} mercredi et 3^{ème} mercredi du mois

Et toujours un numéro unique à votre service !

N° Vert 0 800 099 719

Appel gratuit

Journal du tri de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Directeur de la publication : Daniel URBAIN, Président de la CAHVM
Création et réalisation : service communication de la CAHVM.

Photos : service communication de la CAHVM - Eco-Emballages - Imprimé à 46 500 exemplaires sur papier recyclé par CREALION - 01 49 62 64 64

CA Haut Val-de-Marne - 19 avenue de la Sablière BP 11 94 371 Sucy-en-Brie CEDEX Tél. 01 56 74 19 00 - mail : contact@agglo-hautvaldemarne.fr - Site : www.agglo-hautvaldemarne.fr



Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !